Programme de formation CACES® des engins de chantier suivant la R.482 de la CNAM. Catégorie A, B1, C1, C2, D, E, F et/ou G avec ou sans les options porte-engins et/ou télécommande.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :
Articulé autour d'une méthode participative, exposé en salle en intéractivité avec le groupe, associant des exercices pratiques en adéquation avec la R.482 (annexe 2) de la CNAM.

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

Formation théorique en salle (3H30 heures) – Suivant le référentiel de connaissances théoriques (Annexe 2 de la R482 CNAM).
Thème A - Connaissances générales ;
Thème B - Technologie des engins de chantier ;
Thème C - Les principaux types d'engins de chantier - (les catégories de CACES®) ;
Thème D - Règles de circulation applicables aux engins de chantier ;
Thème E - Risques liés à l'utilisation des engins de chantier ;
Thème F - Exploitation des engins de chantier ;
Thème G - Vérifications d'usages des engins de chantier.

Formation pratique sur zone d'évolution – Suivant le référentiel de savoir-faire pratiques (Annexe 2 de la R482 CNAM).
Thème A - Prise de poste et vérification.
Thème B - Conduite et manœuvre.
Thème C - Fin de poste et opération d'entretien quotidien-maintenance
Thème D sur demande - Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
Thème E sur demande - Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

Dernier jour : Évaluation (7 heures) – Suivant le référentiel (Annexe 3 de la R482 CNAM).

Évaluation théorique, la réussite à l'épreuve théorique nécessite l'obtention :

- ✓ D'une note moyenne minimale de **70/100** sur l'ensemble du test ;
- ✓ **Et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
- ✓ **Et** du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de cette épreuve

Suivi de l'évaluation pratique, la réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- ✓ D'une note moyenne minimale de **70/100** à l'ensemble du test ;
- ✓ **Et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ;
- ✓ **Et** d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème ;
- ✓ **Et** du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de ces épreuves.

Nota : En cas d'ajournement d'une des deux parties du test CACES®, le candidat conserve dans ce même centre, le bénéfice de la partie réussie durant 12 mois.

Suivi, en option de l'évaluation pratique porte engins ou télécommande suivant la catégorie (sur demande), la réussite aux épreuves pratiques optionnelle nécessite l'obtention :

- ✓ D'une note moyenne minimale de **35/50** à l'ensemble du test ;
- ✓ **Et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ;
- ✓ **Et** d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème ;
- ✓ **Et** du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de cette épreuve.

CADRE RÉGLEMENTAIRE :
Article R4323-55 CT : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.
Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire (validité du CACES R482 : 10 ans).

OBJECTIFS :
Respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité.
Utiliser en sécurité les engins de chantier.
Obtenir le CACES® pour la catégorie concernée par les tests.

APTITUDES :
Toute personne amenée à utiliser des engins de chantier avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

PUBLIC CONCERNÉ :
Personnel désigné pour utiliser un engin de chantier au sein de l'entreprise.

PRÉREQUIS :
Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire un engin de chantier avant de s'engager dans un processus de formation et de test CACES®.
Le(s) candidat(s) devront disposer des EPI nécessaires en fonction des engins de chantier utilisées et du site d'évaluation et à minima chaussures de sécurité, casque, gants, protections auditives et vêtement rétroréfléchissant.
Pour un recyclage : avoir une expérience professionnelle dans la conduite des engins de chantier concerné par ce programme et déjà formé au CACES pour cette(ces) catégorie(s) (Certificat CACES venant de périmer, fournir preuve).
Pour un perfectionnement : avoir une expérience professionnelle dans le domaine mais jamais formé pour cette(ces) catégorie(s) désigné pour utiliser un engin de chantier au sein de l'entreprise.
Pour un initial : sans expérience professionnelle dans le domaine.

DURÉES : plusieurs formules suivant votre expérience : (le nombre de catégorie et option peut augmenter la durée de formation)
Recyclage : 2 jours soit 14 heures (1 jour de formation + 1 jour de test)
Perfectionnement : 3 jours soit 21 heures (2 jours de formation + 1 jour de test)
Initiale : minimum 4 jours (ou plus) soit 28 heures (3 jours de formation + 1 jour de test)

NOMBRE DE CANDIDAT : 6 maximum.

TARIFS : à partir de 699 €.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :
Formation en groupe, en présentiel parcours individualisé selon niveau, expérience et nombre e catégories (cf. convention ou contrat de formation joint). Inscription préalable 24h à l'avance (sous réserve des places disponible).
Nous proposons des formations Inter tous les mois dans nos centresde formation et nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive pour une formation Intra (en 24h selon disponibilité).

Programme de formation CACES® des engins de chantier suivant la R.482 de la CNAM. Catégorie A, B1, C1, C2, D, E, F et/ou G avec ou sans les options porte-engins et/ou télécommande.

Important : Une option ne peut être validée sans valider le test pratique complet auquel elle est rattachée le même jour avec le même testeur.

LIEU : Inter/Intra.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

En inter chez FORQA FORMATION

Fourni par FORQA FORMATION :

Une salle de formation équipée de tables, chaises et tableau blanc, un ordinateur, un vidéo projecteur, un stylo ainsi qu'un support stagiaire par participant et l'engin de chantier correspondant à la catégorie ainsi que tous les moyens en adéquation avec l'annexe 4 de la R482 CNAM.

Fourni par votre entreprise :

Les équipements de protection individuelle adaptés : gants, casque, chaussures de sécurité, protections auditives, lunettes de protection et vêtement rétroréfléchissant.

En intra sur le site de votre choix :

Fourni par votre entreprise :

Une salle de formation équipée de tables, chaises et tableau blanc, l'engin de chantier correspondant à la catégorie ainsi que tous les moyens en adéquation avec l'annexe 4 de la R482 CNAM demandés par l'annexe 3 de la convention.

Le(s) candidat(s) devront disposer des EPI nécessaires en fonction de l'engin de chantier utilisé et du site d'évaluation soit à minima les EPI suivants : chaussures de sécurité, casque, gants, protections auditives, lunettes de protection et vêtement rétroréfléchissant.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Tous nos centres sont ERP, accessibles aux PMR. FORQA est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités de mises en œuvre de la formation, le cas échéant les orienter vers nos partenaires.

CONTACT :

Pour plus d'informations veuillez contacter votre Conseiller formation ou rendez- vous sur le site www.forqa-groupe.com.

NOTA : 6 unités de tests pratique maximum par testeur et par jour (annexe 3.3 de la R.482).

Catégorie A = 1,5 unités de test donc 4 tests par jour et testeur.

Catégorie B1 à F = 1 unité de test donc 6 tests par jour et testeur.

Catégorie G = 1,2 unités de test donc 5 tests par jour et testeur.

Option télécommande ou porte engins = 0,5 unité de test.

Fourni par FORQA FORMATION :

Un ordinateur, un vidéo projecteur ainsi qu'un stylo et un support stagiaire par participant.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION ET/OU DE L'EXAMEN :

Formateurs et testeurs certifiés, expérimentés dans la prévention et l'utilisation des engins de chantier en sécurité.

Évaluation théorique sous forme de QCM et test pratique en adéquation avec l'annexe 3 de la R482 CNAM.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION (diplôme, certificat, attestation…)

Obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) après validation par le stagiaire des parties théorique et pratique notées par le testeur. En cas d'échec nous délivrons une attestation d'échec mentionnant la(les) partie(s) qui a(ont) causé cet échec avec une durée préconisée pour une session de rattrapage.

Délivrance d'un certificat de réalisation à la fin de la formation.